

DESTINATAIRES : Le personnel, les gestionnaires, les médecins, les résidents et les stagiaires

EXPÉDITEURS : Gilles Hudon, président-directeur général adjoint
Élise Leclair, directrice des soins infirmiers
D^{re} Lise-Andrée Galarneau, microbiologiste-infectiologue et officier de la prévention et contrôle des infections
D^r Lossany Touré, président du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
D^{re} Caroline Marcoux Huard, direction de la santé publique et responsabilité populationnelle

DATE : Le 23 mars 2022

OBJET : **Retrait du registre quotidien d'autoévaluation des symptômes de COVID-19 et d'engagement à l'égard des mesures de prévention et contrôle des infections pour tous les intervenants**

Le comité exécutif de la prévention et contrôle des infections (CEPCI) annonce que tous les intervenants œuvrant au sein de notre établissement n'ont plus à compléter le registre quotidien pour l'autoévaluation des symptômes de COVID-19 et engagement quotidien à l'égard des mesures de prévention et contrôle des infections. Cela s'inscrit en cohérence avec la série d'assouplissements annoncés par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Ce retrait est annoncé considérant que la surveillance des symptômes fait maintenant partie intégrante des habitudes des intervenants et qu'ils sont sensibilisés aux risques associés à la transmission des différents virus (COVID-19, influenza, gastro-entérite, etc.).

Le dépistage : toujours indiqué en cas de symptômes

Bien que le registre soit retiré, il demeure important de se faire dépister si vous présentez des symptômes de la COVID-19. En cas de doute, contactez la ligne de dépistage pour les employés (819 852-2251) en vue d'une évaluation par le Service de soutien aux employés (bureau de santé). Pour les médecins et résidents, contactez le 819 693-3616 ou 1 833-675-0222. Nous comptons également sur votre vigilance pour le port adéquat des équipements de protection individuelle, l'hygiène des mains et le respect de l'ensemble des mesures de prévention et contrôle des infections afin de préserver la sécurité dans nos milieux.

Concernant les formations tenues en présentiel, parfois avec un minimum de contacts physiques, sachez qu'il est toujours nécessaire de compléter le [Questionnaire d'éligibilité à la participation à une formation en présentiel](#), et que la présentation de ce dernier, en version papier ou de façon électronique, est un prérequis pour participer à l'activité.

Mise à jour des différents outils

Nos équipes sont à mettre à jour les différents outils afin de retirer la mention que le registre d'évaluation quotidien des symptômes est encore à compléter. Nous tenons donc à vous informer que cette nouvelle conduite a préséance sur la directive antérieure.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration!